

## ANNEXE 2 : FICHE D'ENGAGEMENT TECHNIQUE – ÉCLAIRAGE NOCTURNE

### Engagements fermes du pétitionnaire

#### 1. Limitation des émissions lumineuses

- Luminaires à **ULR ≤ 0 %** (aucun flux direct vers le ciel)  
→ suppression de la pollution lumineuse ascendante (**Cf** [Fiche\\_technique\\_L\\_TEKK\\_FR](#))
- Orientation stricte des flux vers les zones utiles uniquement

#### 2. Maîtrise du flux lumineux

- Dimensionnement optimisé pour limiter la **densité surfacique de flux lumineux**
- Travail sur :
  - Les interdistances
  - Les puissances installées
  - L'uniformité plutôt que la sur-puissance

#### 3. Température de couleur adaptée

- Température de couleur ≤ 3000 K
- Recours à :
  - **LED ambre (~1700 K)** sur zones sensibles

Bénéfices :

- Réduction de l'impact sur la faune nocturne
- Amélioration du respect des rythmes biologiques.pdf (**Cf** [Stratégie\\_Biodiversite\\_Ragni](#))

#### 4. Extinction nocturne

- Extinction de l'éclairage public :
  - **de 00h00 à 05h00**, en cohérence avec la politique communale

Mesure structurante de réduction :

- Du flux lumineux global
- De la perturbation des milieux nocturnes

## 5. Gestion adaptative de l'éclairage

Mise en place possible de :

- **Détection de présence**
- Abaissement de puissance en heures creuses

Objectif :

- Éclairer **uniquement en cas de besoin réel**
- Limiter fortement la lumière résiduelle

## 6. Prise en compte des enjeux écologiques

- Limitation des éclairages en périphérie des zones naturelles
- Respect des continuités écologiques nocturnes
- Réduction des contrastes lumineux

## 7. Cas spécifique des zones privées (macro-lot)

- Application des normes d'éclairage PMR uniquement où obligatoires
- Optimisation des installations privées pour éviter les sur-éclairagements
- Sensibilisation des maîtres d'ouvrage privés aux bonnes pratiques

## Conclusion

Le projet ne vise pas une labellisation RICE, inadaptée à un contexte pavillonnaire, mais s'inscrit dans une démarche opérationnelle et mesurable de réduction des nuisances lumineuses.

Grâce aux engagements détaillés ci-dessus, le projet garantit :

- Une **maîtrise stricte des émissions lumineuses**,
- Une **réduction significative des impacts environnementaux nocturnes**,
- Une **cohérence avec les principes du label RICE**, sans en revendiquer l'obtention formelle.